

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2962

29 octobre 2015

SOMMAIRE

BSF Lux Transport Sàrl	142147	Corialis Luxembourg S.A.	142172
Building Consultancy Services S.A.	142130	Cornerstone Düsseldorf Holdings	142160
Butros Financial Development S.A.	142147	Crossing Telecom S.à.r.l.	142173
Calibois S.A.	142161	CSII Investissements S.A.	142173
Canyon Capital Finance S.à.r.l.	142148	CTP Property Lux S.à r.l.	142173
Canyon Capital Finance S.à.r.l.	142150	CVC Capital Partners International S.à r.l.	142174
Carmosina S.à r.l.	142153	CVI Luxembourg Fifteen S.à r.l.	142174
Caspian Luxembourg Company S.à r.l.	142153	DACHSER Luxembourg Sàrl	142174
Caspian Luxembourg Holdings S.à r.l.	142154	Danish Deli S.A.	142175
CB Luxembourg S.A.	142165	DEBIT Luxembourg S.à r.l.	142175
Centre Circle S.A.	142154	Delemones Luxembourg S.A.	142175
CEP Holdings S.à r.l.	142168	Delisalades Luxembourg SA	142176
CEREP Benelux Students S.à r.l.	142169	Deutsche Institutional	142174
CEREP III S.à r.l.	142169	DIF Management Luxembourg S.à r.l.	142176
Chauffage Moderne S.A.	142169	Dollar Financial Luxembourg	142157
CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEF- FER société à responsabilité limitée	142170	Dredging International (Luxembourg) S.A.	142175
Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l.	142170	ETMF IIB S.A.	142174
Cherrywood Investments (Holdings) S.à r.l.	142154	ETMF II C S.A.	142170
Cintranaval International	142170	ETMF II Radio S.A.	142173
CITIC CWEI Renewables S.C.A.	142171	Lenco Securities S.à r.l.	142133
CLS Tangendis S.à r.l.	142171	Lux Engineering S.A.	142170
Cl Te S.à r.l.	142171	Poclain Marketing & Services	142176
Cohen & Steers SICAV	142157	Pragma SICAV - FIS	142175
Col REO Victoria B S.à r.l.	142150	Rawdish S.à r.l.	142161
Comptoir des Fers et Métaux S.A.	142171	RPFEB Soparfi Finco S.à r.l.	142154
Continental Real Estate Company	142172	S Beta S.à r.l.	142161
Cordiant Luxembourg S.A.	142157	Valauris Investments S.A.	142153
Cordiant Luxembourg S.A.	142160	Vieste Management S.à r.l.	142172
Corestate Capital Fund Management S.à r.l.	142172	X & Z Partners S.à r.l.	142165
		ZZ Group Invest SCSp	142168

BCS, Building Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 199.890.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le treizième jour de juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur Vincent de VREE né le 12 octobre 1973 à Dinant (Belgique), demeurant à B-5530 Yvoir, 30 rue de Spontin (Belgique);
- Monsieur Cédric HARVENGT, né le 11 janvier 1976 à Namur (Belgique), demeurant à B-5380 Fernelmont, 15 rue des Fontaines (Belgique);
- Monsieur Pierre GELENNE, né le 3 janvier 1980 à Liège (Belgique), demeurant à B-5310 Bolinne, 19 rue Léon Hanozet (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Building Consultancy Services S.A.» en abrégé «BCS»

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services de consultance et d'assistance sous quelque forme que ce soit, et plus spécifiquement les études de prix, le calcul de métrés, la planification, l'établissement de cahier des charges l'analyse environnementale et la maîtrise d'ouvrage délégué de projets immobiliers.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle. Elle pourra notamment acquérir, détenir et exploiter, notamment au travers de licences, des marques, des dessins et modèles, des droits auteurs, des noms domaines, des brevets et des programmes informatiques. Elle pourra développer, créer et maintenir des programmes informatiques spécifiques et les droits de propriété intellectuelle y relatifs.

Elle a aussi pour objet le management et la gestion de sociétés, la prestation de consultance informatique, l'analyse, le développement et la commercialisation de logiciels, l'analyse, le développement et l'hébergement de site web.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non, et de toutes autres reconnaissances de dettes, à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société pourra détenir seule ou avec d'autres société ou personne physique des participations dans d'autres sociétés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration, dans toute société et association quelconque et elle pourra également faire toutes les opérations immobilières telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation et elle pourra notamment avec un établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Building Consultancy Services S.A.» en abrégé «BCS».

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux cent euros (31.200,00.-€) représenté par trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00.-) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Par ailleurs, et à cet égard, il est renvoyé aux dispositions des articles 46 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et déterminant leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prénomés, à savoir

- Monsieur Vincent de VREE né le 12 octobre 1973 à Dinant (Belgique), demeurant à B-5530 Yvoir, 30 rue de Spontin (Belgique);	104 actions
- Monsieur Cédric HARVENGT, né le 11 janvier 1976 à Namur (Belgique), demeurant à B-5380 Fernelmont, 15 rue des Fontaines (Belgique);	104 actions
- Monsieur Pierre GELENNE, né le 03 janvier 1980 à Liège (Belgique), demeurant à B-5310 Bolinne, 19 rue Léon Hanozet (Belgique).	<u>104 actions</u>
Total:	312 actions

Les actions ont été partiellement libérées au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de sept mille six cent euros (7.600,-€) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent euros (1.300,00.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3):

Sont nommés aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué pour une durée de six (6) ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Vincent de VREE, prénomé;
- Monsieur Cédric HARVENGT, prénomé;
- Monsieur Pierre GELENNE, prénomé;

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature d'un seul administrateur pour les montants inférieurs à quinze mille euros (15.000,00.-€). La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature conjointe des administrateurs pour les montants supérieurs à quinze mille euros (15.000,00 €).

2.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée six (6) ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Alexandre GELENNE, né le 3 juillet 1969 à Liège (Belgique), demeurant à B-6860 Léglise, Chemin de la Forêt, Louftémont 3 (Belgique).

3.- Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: V. DE VREE, C. HARVENGT, P. GELENNE, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15894. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152702/178.

(150167576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Lenco Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.735.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of September,

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Were taken the written resolutions of the shareholders of Lenco Securities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg, having a share capital of twenty one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 187735 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck, on 5 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2120 of 11 August 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 5 September 2014 by deed of Maître Karine REUTER, notary then residing in Petange, published in the Mémorial number 3134 of 28 October 2014.

THERE APPEARED:

Blue Chip Investments Partner SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 185721, represented by their general partner, Mareth Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 185665, and

Midnight Investments Partners SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 185722, represented by their general partner, Mareth Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 185665,

(together the "Shareholders").

The Shareholders are represented by Peggy SIMON, private employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the Shareholders have taken the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg to 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with effect as of the date hereof.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Chapter I. - Definitions

Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital contribution account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium and capital contribution account)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws or of the Articles.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Company means Lenco Securities S.à r.l.;

General Meeting has the meaning given to it in article 17;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Lenco Securities S.à r.l.", which shall be governed by the laws of Luxembourg and in particular by the Act, as well as by these Articles.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. The registered office of the Company may be transferred to any other place in Luxembourg by resolution of an extraordinary General Meeting. Notwithstanding the foregoing, the manager or, should there be two or more managers, the Board of Managers is hereby authorised to transfer the registered office of the Company to another address within Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object. The corporate object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500.-) divided into twenty-one thousand five hundred (21,500) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the “Class C Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares (of any Class of Shares) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the issued share capital, premium account(s) into which any premium paid on any Share (of any Class of Shares) is transferred in addition to its value may be set up. The amount in the premium account(s) may be used to provide for the payment of any Shares (of any Class of Shares) that the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the General Meeting may approve capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the decision of the sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the capital contribution account(s) of the Company. The amount recorded in such account(s) may be used to pay any Shares (of any Class of Shares) which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Vis-à-vis the Company, the Shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of Shares & Register of Shares. The Shares are freely transferable among Shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders acting in a General Meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders acting in a General Meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving Shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any Shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its Shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such Shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Transfers of Shares shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690.

A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder during normal working hours upon request.

Art. 10. Repurchase and cancellation / Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares provided however that the Company may not at any time repurchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Class of Shares, such repurchases and cancellations of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Share(s) of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Act and pursuant to the Articles.

Chapter IV. - Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a Board of Managers. The Shareholders may decide to appoint managers of different classes, e.g. one or several class A managers and one or several class B managers.

The managers shall be appointed by the Shareholders of the Company at the General Meeting which shall also determine the term of their office.

The manager(s) need not be a Shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the Board of Managers.

Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the General Meeting shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the Board of Managers.

Managers may be removed with or without cause and/or replaced at any time (ad nutum), by resolution adopted by the sole Shareholder or as applicable the General Meeting.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. Such appointed chairman shall preside over all meetings of the Board of Managers. In case of absence of the chairman, the Board of Managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The Board of Managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers or for such other matter as may be specified by the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company in Luxembourg or at such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine. Meetings of the Board of Managers shall not be held outside Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a Board of Managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction (except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting).

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the Board of Managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the Shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution.

The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or by any two managers of, if several classes of managers have been appointed, by one class A Manager and one class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting and shall bear the date of the last signature.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, in case different classes of managers have been appointed, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers. The Board of Managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a Shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The Board of Managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the General Meeting or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his/her/its or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Chapter V. - General Meetings of Shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholder(s). The single Shareholder assumes all the powers conferred to the General Meeting.

Should there be two or more Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he or she or it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the General Meeting of Shareholder(s).

Unless resolutions are adopted in writing in accordance with article 17, resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a "General Meeting").

The Shareholders may be convened to a General Meetings by the Board of Managers. The Board of Managers must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any Shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A Shareholder may procure his or her or its representation at any General Meeting of Shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a Shareholder, (or, if the Shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of Shareholders can, provided that the total number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board of Managers. Each manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board of Managers.

Any reference in these Articles to resolutions of the General Meeting shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in Luxembourg or at such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside Luxembourg.

Any Shareholder may participate in a General Meetings by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Chapter VI. - Financial year, Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each Shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the Shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company in accordance with article 19.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the Board of Managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the Board of Managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and capital contribution account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then;
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption / repurchase and cancellation or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Act and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of any one of the Shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be Shareholders, appointed by the Shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholder(s), the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them and in accordance with article 19 of the Articles.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The Shareholders resolved to acknowledge the resignations of (i) Virginia STRELEN and (ii) Wim RITZ as managers of the Company, with effect as of the date hereof.

The Shareholders further resolved to appoint, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration, (i) Heidi CONNOLLY, born on 28 September 1984 in Luxembourg, with professional address at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg as class A manager of the Company, and (ii) Laurence DOYLE, born on 5 August 1974 in Cork, Ireland, residing at 45 The View, Saint Wolstans Abbey, Celbridge, Kildare, Ireland, as class B manager of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept septembre,

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, GrandDuché de Luxembourg,

Ont été prises les résolutions écrites des associés de Lenco Securities S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de vingt et un mille cinq cents euros (21.500 EUR) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187735 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte notarié de Maître Pierre PROBST, notaire résidant à Ettelbruck, daté du 5 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2120 du 11 août 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été amendés, pour la dernière fois le 5 Septembre 2014, suivant acte notarié de Maître Karine REUTER, notaire alors résidant à Petange, publié au Mémorial numéro 3134 du 28 octobre 2014.

ONT comparu:

Blue Chip Investments Partner S.C.Sp., une société en commandite spéciale, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185721, représenté par son associé gérant commandité Mareth Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185665 et

Midnight Investments Partners S.C.Sp., une société en commandite spéciale, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185722, représenté par son associé gérant commandité Mareth Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185665,

(ensemble, les «Associés»).

Les Associés sont représentés par Peggy SIMON, employée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales de la Société;

II. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet à la date des présentes.

Seconde résolution

Les Associés décident d'amender et de totalement reformuler les Statuts, qui auront dès lors la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Définitions

Loi désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution») et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (y compris la prime d'émission et compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution»)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le Conseil de Gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Société désigne Lenco Securities S.à r.l.;

Assemblée(s) Générale(s) a la sens qui lui est donnée à l'article 17;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Chapitre II. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Lenco Securities S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la Loi, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit au Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire. Nonobstant ce qui précède, le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à n'importe quel endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou

par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut également donner des garanties, accorder des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée dans le cadre de toute entreprise immobilière. La Société peut également conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachat, prêts de titres et autres opérations similaires, et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure toute garantie, tout contrat d'indemnités, toute sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris sans limitation, le rôle d'arrangeur, de gestionnaire principal, d'agent de facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société ne peut entreprendre de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou de toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

En particulier, la Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre III. - Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) divisé en vingt-et-un mille cinq cents (21.500) Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune qui sont divisées en:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) Parts Sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées;
- et
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (quelle que soit la Catégorie de Parts Sociales) sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales (quelle que soit la Catégorie de Parts Sociales) en sus de leur valeur nominale pourra être créé. Les sommes figurant au crédit du/des compte(s) de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales (quelle que soit la Catégorie de Parts Sociales) que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

L'Associé unique (quand il n'y a qu'un seul Associé) ou l'Assemblée Générale est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, devant être enregistré dans un compte de "capital contribution". Le montant alloué sur le(s)dit(s) compte(s) pourra être utilisé pour payer les Parts Sociales (quelle que soit

la Catégorie de Parts Sociales) que la Société aura rachetées à ses Associés, pour compenser toutes pertes réalisées, pour effectuer des distributions à ses Associés ou pourra être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique (quand il n'y a qu'un seul Associé) ou par une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Répartition des bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer seront alloués de la manière décrite à l'article 19 au titre de l'exercice social au cours duquel l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert et registre des Parts Sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des Associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux Associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs Parts Sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de Parts Sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de Parts Sociales), les instruments convertibles liés à ces Parts Sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instrument convertibles concernés.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Une registre des Parts Sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 10. Rachat et annulation des Parts Sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre IV. - Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil de Gérance. Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, par exemple un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par une résolution des Associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du Conseil de Gérance.

Les gérants sont rééligibles. En cas de vacances de postes d'un gérant, les Associés seront convoquée dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'Assemblée Générale ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Le Conseil de Gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Ledit président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le Conseil de Gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation faite par n'importe lequel des gérants.

Pour chaque Conseil de Gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiennent au siège de la Société, au Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg, déterminé par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance ne peuvent se tenir en dehors du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger (sauf en cas d'urgence, dont la nature devra être relatée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance).

La participation à une réunion du Conseil de Gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision.

Les délibérations de chaque réunion du Conseil de Gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants ou, lorsque les plusieurs classes de gérants ont été nommées, par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en Conseil de Gérance et portent la date de la dernière signature.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du Conseil de Gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Art. 14. Subdélégation et mandats. Le Conseil de Gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être Associés ou gérants de la Société.

Le Conseil de Gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération des gérants. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités des gérants. Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Chapitre V. - Assemblée Générale

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque Part Sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

A moins qu'une décision ne soit adoptée par écrit conformément à l'article 17, les décisions doivent être adoptées lors d'une Assemblée Générale (ci-après "Assemblée Générale").

Les Associés doivent être convoqué à l'Assemblée Générale par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance devra convoquer une Assemblée Générale sur requête des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Toutefois, tout associé présent à l'Assemblée générale sera considéré comme ayant reçu une convocation valable.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion de capital social représentée.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit, au lieu d'être prises lors de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les Associés votent par écrit et doivent retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil de Gérance. Chaque gérant peut effectuer le décompte des votes. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les Associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'Assemblée Générale est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des Associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

L'Assemblée Générale se tient au siège de la Société, au Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg, déterminé par le Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale ne peut se tenir en dehors du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'Assemblée Générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société, conformément à l'article 19.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base des comptes intermédiaires établis par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du Conseil de Gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, et ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des Associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par le ou les Associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Sauf décision contraire du ou des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux, conformément à l'article 19.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Troisième résolution

Les Associés prennent acte de la démission de (a) Virginia STRELEN et (b) Wim RITZ comme gérants de la Société, avec effet à la date des présentes.

Les Associés décident en outre de nommer, avec effet à la date des présentes, pour une durée indéterminée, (a) Heidi CONNOLLY, née le 28 septembre 1984 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de classe A de la Société, et (ii) Laurence DOYLE, né le 5 août 1974 à Cork, Irlande, et résidant au 45 The View, Saint Wolstans Abbey, Celbridge, Kildare, Irlande, comme gérant de classe B de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153560/794.

(150168742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

BSF Lux Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 55, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.503.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152708/9.

(150168195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUTROS FINANCIAL DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2015152709/10.

(150167953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

In the year two thousand and fifteen. On the nineteenth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) Canyon Balanced Master Fund, Ltd. a company established in the Cayman Islands, with registered office at Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132863;

2) The Canyon Value Realization Master Fund, L.P., a limited partnership established in the Cayman Islands, with registered office at Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number OG-36785; and

3) Canyon Value Realization Fund, L.P., a limited partnership established in the United States of America, with registered office at 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, U.S.A., and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3951469,

all here represented by Mr. Liridon ELSHANI, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

I. that the appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Canyon Capital Finance S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 116434, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2006, published in the Mémorial C number 1399 of July 20, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on September 20, 2013, published in the Memorial C number 2862 of November 2013.

II. That all the eighty thousand (80,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. That the appearing parties have taken the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to bring the number of Class B Managers from three (3) to two (2), and to subsequently amend the article 9 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

« **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of three (3) Class A Managers and two (2) Class B Managers (the "Managers").

They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder, if there is only one shareholder, or by a resolution of the shareholders if there are two or more shareholders.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Canyon Balanced Master Fund, Ltd. Une société établie aux Iles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 132863;

2) The Canyon Value Realization Master Fund, L.P., un limited partnership établi aux Iles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les Iles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro OG-36785; et

3) Canyon Value Realization Fund, L.P., un limited partnership établi aux Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901 U.S.A. et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3951469;

tous ici représentés par Monsieur Liridon ELSHANI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de trois (3) procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "Canyon Capital Finance S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 192532, constituée par acte Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1399 du 20 juillet 2006, dont les status ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2862 du 14 novembre 2013.

II. Que toutes les quatre-vingt mille (80.000) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sort à ce que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les associés ont été informés au préalable.

III. Que les comparantes ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de ramener le nombre de Gérant de Classe B de trois (3) à deux (2), et par conséquence de modifier l'article 9 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de trois (3) Gérants de Catégorie A et de deux (2) Gérants de Catégorie B (ci-après les "Gérants").

Ils sont révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique si la société comporte un associé unique ou par décision des associés si la société comporte plusieurs associés».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19444. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152713/103.

(150167802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152714/10.

(150167919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Col REO Victoria B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.281.

Rectificatif du 04/09/2015 - L150163388

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert soussignée.

A COMPARU

ColFin Frenchgate Funding LLC, une Limited Liability Company, constituée sous la loi des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Building Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, immatriculée au Delaware Division of Corporations sous le numéro 5487725 (l'Associé Unique ou la Partie Comparante),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Col REO Victoria B S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 180281, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2742 du 4 novembre 2013; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales de sorte que le capital social s'élevant à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune est désormais représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est noté qu'en date du 2 octobre 2014, la Société a reçu de l'Administration des Contributions Directes de Luxembourg, l'autorisation de changer de la devise d'expression de son capital social et d'effectuer la déclaration fiscale de la société en Livres Sterling à compter de l'exercice social commençant au 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2014; une copie de ladite autorisation demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique décide, par conséquent, de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de EUR en GBP au taux de conversion fixé le 31 décembre 2013 à EUR 1,- = GBP 0,83370.

Le capital social s'élève désormais à dix mille cinq cent quatre Livres Sterling et soixante-deux pence (GBP 10.504,62) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de mille quatre cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et trente-huit pence (GBP 1.495,38) pour le porter à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) par augmentation du pair comptable des parts sociales.

Le capital social s'élève désormais à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'annuler les douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes représentant les douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) du capital et de les remplacer par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune toute souscrites et détenues par l'associé unique.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui se lira comme suit:

“ 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) «As-socié(s)».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Follows the English translation of the text above

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of August,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert Grand-Duchy of Luxembourg, the under-signed.

THERE APPEARED

ColFin Frenchgate Funding LLC, a Limited Liability Company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Building Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5487725 (the Sole Shareholder or the Appearing Party),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of Col Reo Victoria B S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 13 September 2013, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 180281, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2742 on 4 November 2013; and, the Articles of Association of which have never been amended.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides to cancel the nominal value of the shares so that the share capital amounting to twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each is therefore represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value.

Second resolution

It is noted that on 2 October 2014, the Company was granted by the Administration des Contributions Directes in Luxembourg, the authorization to convert the share capital and tax return currency of the Company into British Pounds as per the financial year start starting on 1 January 2014 and terminating on 31 December 2014.; a copy of such authorization will remain attached to the present deed to be filed together with it, with the registration authorities.

The Sole Shareholder decides to convert the share capital and bookkeeping currency from EUR into GBP at the exchange rate, as it was fixed by the ECB on 31 December 2013, at EUR 1.- = GBP 0.83370.

The share capital now amounts to ten thousand five hundred and four British Pounds and sixty two pence (GBP 10,504.62) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of one thousand four hundred and ninety five British Pounds and thirty eight pence (GBP 1,495.38) up to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) by increasing the par value of the shares.

The share capital therefore amounts to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to cancel the existing twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value representing the twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) of the share capital and to replace them by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each all fully subscribed and held by the sole shareholder.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of Association so that it will read as follows:

“ 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (GBP 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing person who signed with the notary, the present original deed.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153918/144.

(150169333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Carmosina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 179.231.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 11 septembre 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.
Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.
Société domiciliataire
Wim Ritz / Gerry Mullen
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015152717/13.

(150167779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Caspian Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.363.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 1^{er} août 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Richard D. Holahan, avec adresse professionnelle au 767 5th Ave, 45th Floor, New York, NY 10153, a démissionné du poste de gérant de la société avec effet immédiat.

2. Madame Kathryn Murtagh, née le 28 février 1979 à Hatfield, Angleterre, avec adresse professionnelle au 767 5th Ave, 45th Floor, New York, NY 10153, a été nommée en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2015152718/20.

(150168273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Valauris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mars 2015

1. les mandats d'administrateurs de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 Mondercange, 19 rue des Champs et de Monsieur Pascal ANGELI, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1956 à Courbevoie (F), demeurant à L-1148 Luxembourg, 9, rue Jean l'Aveugle sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2021.

2. le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Vasseur n'est pas renouvelé. Monsieur Fabrice Caurla, expert comptable, né le 04 février 1983 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 3, rue Emile Eischen est nommé en tant que nouvel Administrateur pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

3. le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Triple A Consulting n'est pas renouvelé. La société HIFIN S.A., société anonyme, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 49 454 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Certifié sincère et conforme
VALAURIS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015153159/21.

(150168155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Caspian Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.360.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 1^{er} août 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Richard D. Holahan, avec adresse professionnelle au 767 5th Ave, 45th Floor, New York, NY 10153, a démissionné du poste de gérant de la société avec effet immédiat.

2. Madame Kathryn Murtagh, née le 28 février 1979 à Hatfield, Angleterre, avec adresse professionnelle au 767 5th Ave, 45th Floor, New York, NY 10153, a été nommée en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015152719/20.

(150168274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Centre Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 96.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152724/10.

(150168266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Cherrywood Investments (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 190.217.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 9 septembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 août 2015, sous la référence L150158969 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152725/12.

(150167623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

RPFFB Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 95.511.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of September,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RPFFB Soparfi Finco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.511 and having a share capital of EUR 2,000,000.- (the Company).

THERE APPEARED:

CBRE Retail Property Fund France Belgium CV, a limited partnership (Commanditaire Vennootschap) duly organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 281, 1118BH Schiphol, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under number 27260872, represented by its general partner CBRE RPFBB Management BV, a private limited liability company (Besloten Vennootschap) duly organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 281, 1118BH Schiphol, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under number 27260354 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *ne varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, said power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items of the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 29 August 2003 under the name ING RPFBB Soparfi Finco S.à r.l., pursuant to a deed drawn up by Maître Marc Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1020, page 48943 of 2 October 2003. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 4 November 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 2937, pages 140931-140933 on 1 December 2011;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint C.G. Consulting, a Luxembourg private company limited by shares (société anonyme), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.188 as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de septembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RPFBB Soparfi Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.511 et disposant d'un capital social de EUR 2.000.000,- (la Société).

A COMPARU:

CBRE Retail Property Fund France Belgium CV, une société en commandite (Commanditaire Vennootschap) dûment constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est établi à Schiphol Boulevard 281, 1118BH Schiphol, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce sous le numéro 27260872, représentée par CBRE RPFBB Management BV, une société à responsabilité limitée (Belsloten Vennootschap) dûment constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est établi à Schiphol Boulevard 281, 1118BH Schiphol, les Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce sous le numéro 27260354 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique est le seul associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 29 août 2003 sous la dénomination ING RPFBB Soparfi Finco S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1020, page 48943 du 2 octobre 2003. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 4 novembre 2011, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2937, pages 140931-140933 du 1 décembre 2011;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer C.G. Consulting, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.188, liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153077/131.

(150168163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Cohen & Steers SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.486.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Cohen & Steers SICAV du 25 août 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Cohen & Steers SICAV de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 14 septembre 2015.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015152727/12.

(150167683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Cordiant Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 173.623.

Je suis au regret de t'informer que j'ai décidé de démissionner de mon mandat d'administrateur de Cordiant Luxembourg SA (RCS B173623) avec effet immédiat.

Le 1^{er} septembre 2015.

Vito Dellerba.

Référence de publication: 2015152728/10.

(150167999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Dollar Financial Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.964.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of September.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dollar Financial Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.964 (the Company).

The Company was incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 9th of November 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 71 of January 10, 2012.

The Company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 28th of May 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1963 of August 3, 2015.

There appeared:

Sterling Mid-Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 47, Esplanade, JE1 08D Saint-Helier, Jersey, registered with the Register of Companies of Jersey under number 115653 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. approval of the report of the liquidator (liquidateur);
 2. discharge (quitus) to Sterling Mid-Holdings Limited as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;
 3. decision to waive the appointment of a liquidation auditor;
 4. decision to close the liquidation of the Company;
 5. decision that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, at the following address: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper;
 6. granting of proxies; and
 7. miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's report and the liquidation accounts.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Sterling Mid-Holdings Limited as Liquidator of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the appointment of a liquidation auditor;

Fourth resolution

After considering that the existing assets of the Company have all been distributed to the Sole Shareholder of the Company and that no liquidation proceeds are outstanding, and thus that no further distributions shall be made to the shareholder of the Company, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation as per the date of the present Meeting.

All expenses and outstanding liabilities related to this liquidation will be borne by the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's documents and books are to be kept during five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* at the following address: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full power of attorney to any employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. to file, register with the competent authorities any documents, deeds, articles, instruments, agreements, notices, acknowledgments, statements, certificates, or any other document as may be necessary or useful in connection with the liquidation of the Company, including but not limited to any outstanding tax returns as well as the performance by the Company of the obligations contained therein.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept septembre.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Dollar Financial Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.964 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 71 du 10 janvier 2012.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1962 du 3 août 2015.

A comparu:

Sterling Mid-Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 47, Esplanade, JE1 08D Saint-Helier, Jersey, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 115653 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. approbation du rapport du liquidateur;

2. décharge (quitus) à Sterling Mid-Holdings Limited en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;

3. décision de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

4. décision de clôturer la liquidation de la Société;

5. décision de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper;

6. octroi de pouvoirs; et

7. divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Sterling Mid-Holdings Limited en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

Tous les actifs restants de la Société ayant été distribués à l'Associé Unique de la Société et aucun boni de liquidation n'étant en suspens, de sorte que plus aucune distribution ne sera faite à l'associé de la Société, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation à la date de la présente Assemblée.

Toutes les dépenses et dettes éventuelles en rapport avec la liquidation seront prises en charge par l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. afin de déposer, enregistrer auprès des autorités compétentes tous documents, actes, articles, instruments, contrats, avis, reconnaissances, déclarations, certificats, ou tous autres documents pouvant être nécessaires ou utiles en relation avec la liquidation de la Société, en ce compris mais non limité à toutes déclarations fiscales en suspens ainsi que l'exécution par la Société des formalités y relatives.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153944/140.

(150169351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Cordiant Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 173.623.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 1^{er} septembre 2015, que

M. Vito Dellerba, né le 17 novembre 1969 à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 1010, Sherbrooke Street West, Suite 2400, H3A 2R7 Montréal (Canada), démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152729/11.

(150168212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Cornerstone Düsseldorf Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.755.

EXTRAIT

En date du 11 août 2015, les administrateurs de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Cédric Muenze en tant qu'administrateur A de la Société avec effet le 31 juillet 2015;
- de coopter Peter Lundin, né à Kalmar, Suède le 10 septembre 1976, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur A de la Société avec effet le 31 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

A compter du 11 août 2015, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur de catégorie B;
- Christian Schwab, administrateur de catégorie B;
- Peter Lundin, administrateur de catégorie A;
- Michael Kearns, administrateur de catégorie B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015152730/20.

(150168097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

S Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.554.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2015, qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabian Sires en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 19 août 2015;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 11 septembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Monsieur Cedric B. Stebel, gérant;

- * Monsieur Graeme Stening, gérant; et

- * Monsieur Fabrice Mas, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015153081/23.

(150167563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 12 août 2015

- En date du 12 août 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65906, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2015.

Certifié sincère et conforme

CALIBOIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2015152732/16.

(150168014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rawdish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5234 Sandweiler, ZI Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 199.934.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Beni Capital S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.194.170, Et

2) Monsieur Cédric HOFFMANN, employé privé, né le 22 juillet 1986 à Luxembourg, demeurant à 20, Emil Angst Strasse, CH-4059 Basel (Suisse).

Tous deux, ici représentés par Monsieur Georges ZAHLEN-KARANATSIOS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 10 août 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire du comparant, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Rawdish S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Sandweiler. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés lors d'une assemblée générale extraordinaire.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet:

- l'exploitation d'un laboratoire agro-alimentaire;
- l'exploitation de restaurants; la vente de boissons alcooliques et non alcooliques;
- l'étude, la création, le développement, la recherche et l'exploitation de concepts et de produits dans le domaine de l'agro-alimentaire, mais également tout type d'exploitation s'y rapportant directement ou indirectement;
- l'achat, la fabrication, l'entreposage, le stockage, la transformation, le traitement, la vente, l'expédition et la distribution de produits agro-alimentaires;
- le franchisage;
- le consulting spécifique dans le domaine de la restauration auprès des entreprises et des particuliers;
- les cours de cuisine, les services traiteur (catering), l'événementiel, la grande distribution, la revente et les marques distributrices. Elle peut également acheter, détenir, développer et gérer toute forme de propriété intellectuelle et aura la possibilité d'octroyer et de recevoir des licences.

Finalement, la Société pourra procéder à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales dans les limites fixées par la loi. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, la diversification, l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante centimes (EUR 12,50.-) chacune, intégralement libérées. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts entre vifs ou pour cause de mort à des tierces personnes non associées nécessite l'accord des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social

La Société peut racheter ses propres parts sociales avec l'accord du ou des gérants. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire, et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Art. 7. Dans le cas où la société compte plusieurs associés, chacun bénéficiera d'un droit de préemption sur les parts sociales de la société. Avant toute vente de parts sociales à des tiers non associés, l'associé cédant tout ou partie de ses parts sociales devra les proposer par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés.

En cas d'acceptation de l'offre par plus d'un associé endéans la quinzaine, les parts sociales leur seront attribuées au prorata de leur participation antérieure.

En cas d'exercice effectif de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée par un expert indépendant.

A défaut d'acceptation de l'offre dans les quinze jours de sa réception, l'associé cédant pourra céder ses parts sociales à des tiers.

En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée générale d'associés conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions de parts sociales ou des conséquences du décès d'un associé.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Décisions des associés

Art. 10. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Sauf si la loi en dispose autrement, les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de trois quarts (3/4) du capital social. Les décisions ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Il ne peut pas les déléguer. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. - Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits. En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra être composé de gérants de classe A et de classe B. Toute référence sans autre spécification au gérant utilisée dans ces statuts, doit être lue comme une référence au conseil de gérance dans l'hypothèse où la Société est gérée par plusieurs gérants et comme une référence au gérant unique dans l'hypothèse où la Société est gérée par un seul gérant. L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs, la rémunération et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 15. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant est élu et révoqué par l'assemblée générale des associés qui détermine sa rémunération et la durée de son mandat. Le mandat du gérant est révocable ad nutum par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 16. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire.

Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participantes une participation effective aux réunions. La participation à une réunion équivaut à une participation en personne et la réunion est réputée s'être tenue au siège social.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux gérants ou encore deux gérants de classe A, sont présents ou représentés, à chaque réunion du conseil de gérance. Tout engagement ou acte dépassant dix mille euros (EUR 10.000,-) au jour de l'acte ne peut être décidé que si au moins deux gérants ou encore deux gérants de classe A, sont présents ou représentés et votent en faveur de ces actes ou engagements. Toute autre décision est prise à la majorité simple des votes des gérants présents ou représentés.

Art. 17. Vis-à-vis des tiers, en cas de pluralité de gérant, pour tout engagement ou acte ayant une valeur supérieure ou égale à dix mille euros (EUR 10.000,-), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux gérants de classe A, ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué aux mêmes conditions par le conseil de gérance.

Pour tout engagement ou acte ayant une valeur inférieure à dix mille euros (EUR 10.000,-), en cas de pluralité de gérant, la société pourra être valablement engagée vis-à-vis des tiers, par signature d'un seul gérant ou encore par la seule signature d'un gérant de classe B, sous condition toutefois que le conseil de gérance ait préalablement approuvé ledit engagement ou acte en réunion du conseil de gérance et que le gérant de classe B remplit toutes les conditions légales aux fins d'agir en nom de la Société.

Art. 18. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Simple mandataires, les gérants ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. - Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 20. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan de la Société constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés, sauf dispositions légales contraires.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants ou aux collaborateurs de l'entreprise par décision des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 22. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales applicables au Grand-Duché du Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'année 2015.

Souscription - Libération du capital

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par les parties comparantes, le capital social a été souscrit comme suit:

1) Beni Capital S.à r.l., prénommée	667 parts
2) Monsieur Cédric Hoffmann, prénommé,	333 parts
Total:	1000 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées

Frais

Les frais incombant à la Société pour sa constitution sont estimés à mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.085,-).

Réunion des associés

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Seront nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Georges Zahlen-Karanatsios, employé privé, né le 17 mai 1986 à Bâle (CH), demeurant à 7A, rue des Jardins, L-5963 Itzig,

- Monsieur Benito Florio, employé privé, né le 16 juin 1986 à Luxembourg, demeurant à 2, rue Paul Medinger, L-5317 Contern.

Pour tout engagement inférieur à dix mille euros (EUR 10.000,-), la Société sera engagée la signature individuelle d'un gérant.

Pour tout engagement supérieur ou égal à dix mille euros (EUR 10.000,-), la Société sera engagée la signature conjointe de deux gérants.

2. Le siège social de la Société est fixé à ZI Rolach L-5234 Sandweiler/Luxembourg.

3. La Société reprend et ratifie solennellement tous les engagements éventuellement contractés par la(es) personne(s) susmentionnée(s) en vue de la constitution de la Société, tout comme les droits et obligations qui existeraient en son chef en vertu d'opérations menées dans le cadre de son objet social par les personnes ci-avant nommées.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. ZAHLEN-KARANATSIOS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26942. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153686/200.

(150168607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

CB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152733/11.

(150167722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

X & Z Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.956.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le treize août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Qingmei YE, salariée, née le 23 juillet 1949 à Zhejiang (Chine), demeurant à New York 11378 (Etats-Unis d'Amérique), 57-75 73 pl.Maspeth

2) Monsieur Ge ZHU, commerçant, né le 14 novembre 1975 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-5241 Sandweiler, 48, rue Principale,

3) Madame Jie CHEN, commerçante, née le 20 novembre 1979 à Zhejiang (Chine), demeurant à F-54800 Conflans-en-Jarnisy (France), Z.I. Val de l'Orne, Rue Paul Pilot.

La personne figurant au point 1 est ici représentée par Monsieur Ge ZHU, précité,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants présents et représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «X & Z PARTNERS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Aspelt (Commune de Frisange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant technique ou encore par la signature du gérant technique et du gérant administratif.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Madame Qingmei YE, prénommée Soixante parts sociales	60
- Monsieur Ge ZHU, prénommé Vingt parts sociales	20
- Madame Jie CHEN, prénommée Vingt parts sociales	20
TOTAL CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de leur constitution à environ huit cent quatre-vingt-dix euros (890,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par deux gérants:

Monsieur Ge ZHU, prénommé, en tant que gérant technique;

Madame Qingmei YE, prénommée, en tant que gérant administratif.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. ZHU, J. CHEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26587. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154239/134.

(150169362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

CEP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.608.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.746.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 13 août 2015 a nommé nouveau gérant de classe B pour une durée indéterminée Mme. Danielle Schroeder, directeur de sociétés, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rocco Antonio Raffa.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CEP HOLDINGS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015152734/16.

(150167600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ZZ Group Invest SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.919.

—
STATUTS

Extrait du 25 août 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de ZZ Group Invest SCSp, société en commandite spéciale

1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. ZZ Group S.à r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 11.08.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B199384 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «ZZ Group Invest SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. - sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 25 août 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015153837/38.

(150168334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

CEREP Benelux Students S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.290.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 11 septembre 2015 que CEREP III S.à r.l., associée unique de la Société, a transféré l'intégralité des deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à CEREP III TSH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136032.

CEREP III TSH S.à r.l. détient désormais l'ensemble des 250 parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152736/17.

(150167854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.350.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 février 2015, sous la référence L150035686 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152737/12.

(150167773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152738/10.

(150168087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ETMF II C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 78.988.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 10 septembre 2015

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Marc LIBOUTON de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, la société CIAMAN Sàrl ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B193.323, avec pour représentant permanent Madame Brigitte DENIS, ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2015152800/15.

(150167648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CHAUFFAGE SANITAIRE CENTER KIEFFER société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 35.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152739/10.

(150168072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 57.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152740/10.

(150168078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Cintranaval International, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 52.434.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 septembre 2015

Le Conseil d'administration a décidé:

- De transférer le siège social de la société à 76, Grand Rue - L-1660 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cifex Sàrl

Référence de publication: 2015152741/12.

(150167894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Lux Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.811.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Lux Engineering S.A. tenue au siège de la Société en date du 13 février 2015

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Les administrateurs acceptent:

- De révoquer la société PRISMA CONSULTING SARL (B 101674) ayant son siège social à Z.I. de Kehlen L-8287 KEHLEN en tant que Commissaire aux comptes,
- De nommer la société LUXVALUATION SARL (B 191112) ayant son siège social à 12, Henneschtgaass L-8373 HOBSCHEID, en tant que nouveau Commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

LUX ENGINEERING S.A.

M. BOUYIDOU Sam / M. BOUYIDOU Yannick / M. VANHEES Hubert

Administrateur - délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015152959/22.

(150168127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CITIC CWEI Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.748.

Il est porté à la connaissance de tous que la dénomination sociale du gérant a été modifiée de CWEI (Luxembourg) Investment Management Sàrl en China Three Gorges (Luxembourg) Investment Management Sàrl, et que le siège social du gérant se situe désormais au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152744/13.

(150167723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CI Te S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.907.

Les comptes annuels pour la période du 17 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152746/11.

(150167964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CLS Tangendis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.721.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152747/9.

(150167995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.025.

Les comptes annuels au 31/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152749/9.

(150168126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Vieste Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.996.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 4 septembre 2015

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christian Mognol de son mandat de gérant avec effet au 4 septembre 2015.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que gérant pour une durée indéterminée et ce, avec effet au 4 septembre 2015 la personne suivante:

- Monsieur Dimitri Peignois, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Joëlle Bruwier, Gérante;

- Candice De Boni, Gérante;

- Dimitri Peignois, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153167/21.

(150167808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Continental Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.098.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152750/9.

(150168254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Corestate Capital Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.455.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152751/10.

(150168002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Corialis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 181.172.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORIALIS LUXEMBOURG SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2015152752/11.

(150167833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ETMF II Radio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 71.284.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 10 septembre 2015

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Marc LIBOUTON de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, la société CIAMAN Sarl ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B193.323, avec pour représentant permanent Madame Brigitte DENIS, ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2015152802/15.

(150167564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Crossing Telecom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.
R.C.S. Luxembourg B 86.244.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 12 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152755/10.

(150167657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CSII Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.254.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 24 avril 2015 au siège social de la société, il a été décidé:
- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSII INVESTISSEMENTS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015152756/13.

(150167629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.557.

En date du 2 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Nomination d'un nouveau gérant à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée illimitée:

* Monsieur Graham Cheshire, né le 17 août 1952, à Cosford, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle In der Hofwies 6, à Kirf 54441 en Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2015152757/16.

(150167556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

ETMF IIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.160.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 10 septembre 2015

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Marc LIBOUTON de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, la société CIAMAN Sàrl ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B193.323, avec pour représentant permanent Madame Brigitte DENIS, ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2015152804/15.

(150167566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CVC Capital Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152758/10.

(150168088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CVI Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152759/9.

(150167721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Deutsche Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152761/9.

(150167579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

DACHSER Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 139.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015152764/10.

(150167628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.556.

—
Extrait du PV de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 juin 2015

La personne suivante est nommée comme Administrateur, en date du 19/06/2015, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2016

- Monsieur Raeymaeckers Diederik, demeurant à L-8080 Bertrange, 45 route de Longwy (Luxembourg)

Le mandat d'administrateur délégué de Madame Verbraecken Els est prolongé en date du 19/06/2015, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2015

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte Audit S.à.r.l, établie et ayant son siège social à, L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, est renouvelé pour une période de un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes 2015

Référence de publication: 2015152775/16.

(150168217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Danish Deli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 3, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.562.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.09.2015.

Référence de publication: 2015152765/10.

(150167656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

DEBIT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 154.332.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152767/9.

(150167984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15.01.2015 à 14h00 pour statuer sur la démission des administrateurs, administrateur-délégué et la nomination d'un administrateur unique

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et de l'administrateur délégué.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Francine GÄRTNER, 6, boulevard Joseph 2, L-1840 Luxembourg, née le 20 juin 1955 à Luxembourg, comme administrateur unique de la société et ce pour une durée indéterminée.

DELEMONTES Luxembourg SA

Référence de publication: 2015152768/13.

(150168184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pragma SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.240.

—
L'assemblée générale du 18 juin 2015 a décidé de renouveler les mandats de M. Carlo Alberto Montagna et de Mme Maria Clara Tucci en tant que membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle période, jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration est désormais composé, et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016, comme suit:

Monsieur Alberto Cavadini, Membre du conseil d'administration

24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Carlo Alberto Montagna, Membre du conseil d'administration

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Maria Clara Tucci, Membre du conseil d'administration

92, Hamilton Terrace, GB - NW8 9UP Londres

Mazars Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015153054/22.

(150167766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Delisalades Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 55.688.

Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152769/9.

(150167735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

DIF Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 156.872.

Lars Jean Laurens Marie Vanmulken, avec adresse professionnel en 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, est nommé comme gérant de La Société à partir de 16 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Frederik Kuiper / Michel Steenbergen

Gérants

Référence de publication: 2015152771/14.

(150167983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Poclain Marketing & Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 160.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 11 septembre 2015

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société MAZARS Luxembourg (RCS B159.962)jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour POCLAIN MARKETING & SERVICES

Référence de publication: 2015152411/13.

(150167492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.
